

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

Modification des statut de Saint-Lô Agglo

Concernant la commune de Thèrevál, les terrains du stade de football sont de compétence communautaire, alors que le terrain de tennis et les deux terrains multisports sont de compétence communale.

Les modifications des statuts prendront effet au 1^{er} septembre 2021.

Voté à l'unanimité.

Maison tertiaire

- Validation du plan d'aménagement.
- Avenant pour le lot "gros-oeuvre" : + 8 010 € HT, lié à l'agrandissement des lucarnes et à la nécessité de réaliser une dalle portée.
- Validation des loyers (de 290 € HT/mois à 500 € HT/mois sans les charges).

Une proposition de location/vente est également proposée avec des loyers fixes pendant 20 ans.

Avis favorable. Quatre abstentions.



Le Maire, Gilles QUINQUENEL